



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Hélyette SALAÛN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Absents :

Loïc FAYON.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h19

Secrétaire : Magalie PIAT

RESSOURCES HUMAINES

DL.18.106 - Recrutement d'agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur et deux coordonnateurs adjoints pour le prochain recensement général de la population

Christian DUMAS expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le recensement de la population a pour objectif d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative, de fournir des données socio-démographiques détaillées sur les individus et les logements pour de nombreuses zones géographiques et de constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'INSEE réalisées ultérieurement auprès des ménages.

Ce recensement sera organisé sur la période du 14 janvier 2019 au 16 février 2019.

Afin de mener à bien les opérations liées à ce recensement, il y a lieu de procéder :

- au recrutement d'agents recenseurs pour la période du 7 janvier 2019 au 16 février 2019,
- à la désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement et deux coordonnateurs adjoints, pour la période du 7 janvier 2019 à fin février 2019 chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Désignation d'un coordonnateur et deux coordonnateurs adjoints :

Cette mission sera assurée par des agents de la collectivité

Recrutement des agents recenseurs :

Compte tenu de la taille de la commune, il est nécessaire de recruter 19 agents recenseurs. Ces agents recenseurs seront recrutés en qualité d'agent contractuel à temps non complet pour la période du 7 janvier 2019 au 16 février 2019, en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents participeront également aux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain.

Considérant qu'il appartient aux communes de fixer les conditions de recrutement et de rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, le montant de la rémunération brute des agents recenseurs est déterminé en fonction du nombre de questionnaires selon le barème suivant :

	Rémunération brute – recensement 2019
Bulletin individuel	0.99 €
Feuille de logement	0.52 €
Dossier d'adresse collective	0.52 €
Fiche de logement non enquêté	0.52 €
Bordereau de district	5.28 €
Séance de formation	28.29 €
Tournée de repérage (forfait) + frais divers	56.58 €

Après présentation en commission « Finances – Ressources Humaines » du 3 décembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer 19 postes d'agents recenseurs pour la période du 7 janvier 2019 au 16 février 2019,
- d'adopter la grille de rémunération proposée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et deux coordinateurs adjoints,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance à signer tous les documents nécessaires au recrutement de ces agents recenseurs.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **19 DEC. 2018**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 JAN. 2019**

Publication le : **02 JAN. 2019**

Notification le : **02 JAN. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DL-18-106**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-01-02T14-17-45.00 (MI214574464)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20181219-DL-18-106-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Recrutement d'agents recenseurs et désignation coordonnateur et deux coordonnateurs adjoints le prochain recensement général de la population
Date de décision : 19/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel

Acte : DL.18.106-RH-Recrutement agents recenseurs et désignation coordonnateur et 2 coordonnateurs adjoints pour prochain recensement général de la population.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/01/19 à 14:17

Date 02/01/19 à 14:17

Date 02/01/19 à 14:23

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie